Catalogue 85-002 C.3

Juristat

Service Bulletin
Bulletin de service

Statistics Canada
Statistique Canada

Canadian Centre for Justice Statistics
Centre canadien de la statistique juridique

STATIS CANA LIBRA BIBLIOTHE

Vol. 3, No. 1

ADULT CORRECTIONAL SERVICES IN CANADA

Government Custodial Facilities

On March 31st of 1982, there were 237 government-operated adult correctional facilities in Canada - 177 provincial/territorial institutions and 60 federal penitentiaries. In total, these facilities provided a bed capacity of 27,803; however, approximately 3,000 of these bed-spaces were designated "special purpose" (i.e., sick bay, disciplinary or isolation units), leaving a total "normal" bed capacity of about 25,000. Secure facilities accounted for 89% of the total bed-space, while the remaining 11% were located in community-based facilities.

Over the four year period, from 1978-79 to 1981-82, 19 new facilities opened with a combined rated capacity of approximately 1,600 and 12 facilities closed that previously housed about 850 inmates. Although this appears to result in a net increase of 750 bed-spaces, it must be noted that change in capacity resulting from the renovation of existing facilities (for which data are not presently available) is not taken into account.

Custodial Caseload

On average, 24,400 adults were held in government correctional institutions at any one time during 1981-82. Of these, slightly more than 21,000 were under sentence, while the remainder were in provincial custody

May 1983
4-2400-530

Vol. 3, n° 1

SERVICES CORRECTIONNELS POUR ADULTES AU CANADA

Établissements gouvernementaux de détention

Au 31 mars 1982, le Canada comptait 237 établissements de correction pour adultes exploités par l'État - 177 établissements provinciaux/territoriaux et 60 pénitenciers fédéraux. Au total, ces établissements avaient une capacité de 27 803 lits; cependant, environ 3 000 de ces lits étaient destinés à des fins spéciales (i.e., lits d'infirmerie, lits disciplinaires ou lits d'isolement). La capacité normale en lits s'établissait donc à 25 000 environ. Les établissements en milieu fermé représentaient 89 % de la capacité totale en lits tandis que les établissements communautaires en représentaient 11 %.

Au cours de la période de quatre ans, de 1978-79 à 1981-82, 19 nouveaux établissements, dont la capacité était d'environ 1 600 lits, ont été inaugurés et 12 établissements qui logaient environ 850 détenus ont fermé leur porte. Ces chiffres semblent traduire un accroissement net de 750 lits, mais il convient de noter que la modification de la capacité résultant de la rénovation des établissements existants (pour lesquels les données ne sont pas disponibles à l'heure actuelle) n'est pas pris en compte.

Nombre de cas de détention

En moyenne, 24 400 adultes se trouvaient dans des établissements de correction gouvernementaux à un moment donné en 1981-82. De ce nombre, un peu plus de 21 000 purgaient une peine tandis que les autres étaient détenus dans un établissement

Mai 1983
4-2400-530

Published under the authority of the Minister of Supply and Services Canada
Statistics Canada should be credited when reproducing or quoting any part of this document

Publication autorisée par le ministre des Approvisionnements et Services Canada
Reproduction ou citation autorisée sous réserve d'indication de la source: Statistique Canada

awaiting a further court appearance. Of the total sentenced population, 58% (12,108) were detained in provincial institutions and 42% (8,940) were detained in federal penitentiaries. These figures represent actual inmate counts (i.e. not "on register" counts) and exclude offenders who are temporarily outside the custodial environment such as day parolees and offenders on temporary absence. Generally, inmates serving sentences of less than two years are incarcerated at the provincial level, while inmates serving sentences of two years or longer are incarcerated in federal penitentiaries.

In total, the average prisoner population rose by 10% over the four years of data displayed in Figure I. Most of the increase occurred between the years of 1980-81 and 1981-82, when a 7% increase was experienced. The overall increase appears to be primarily due to the increase in the sentenced caseload held in provincial facilities. The sentenced provincial population, which represents about half the total caseload during the four years, increased by 14% over the total time frame and by 10% between 1980-81 and 1981-82. The non-sentenced and federal inmate populations increased at a lower rate, 6% and 5% respectively.

provincial en attendant de comparaître en justice. Parmi les personnes condamnées, 58 % (12 108) étaient détenues dans des établissements provinciaux et 42 % (8 940) étaient détenues dans des pénitenciers fédéraux. Ces chiffres représentent le compte réel de détenus (i.e. non les comptes "au registre") et excluent les délinquants qui sont temporairement en dehors du milieu correctionnel tel que les personnes en libération conditionnelle de jour et les délinquants en absence temporaire. Généralement, les détenus qui purgent une peine de moins de deux ans sont incarcérés dans les établissements provinciaux, tandis que les détenus qui purgent une peine de deux ans et plus sont incarcérés dans les pénitenciers fédéraux.

Au total, le nombre moyen de détenus a augmenté de 10 % au cours des quatre années pour lesquelles des données sont présentées à la figure I. La plus grande partie de cet accroissement a eu lieu entre 1980-81 et 1981-82. Au cours de cette période, une hausse de 7 % s'est produite. Cette hausse générale semble surtout attribuable à un accroissement du nombre de personnes condamnées détenues dans les établissements provinciaux. Le nombre de détenus provinciaux condamnés, qui représentent environ la moitié du nombre total de cas au cours des quatre années, a augmenté de 14 % pendant la période totale et de 10 % entre 1980-81 et 1981-82. Le nombre de détenus incarcérés dont la peine n'avait pas été prononcée et la population carcérale fédérale ont augmenté de 6 % et 5 % respectivement.

Figure I

Average Inmate Count, by Inmate Status, 1978-79 to 1981-82 and by Province, 1981-82

Compte moyen des détenus, selon le status du détenu, 1978-79 à 1981-82 et selon la province, 1981-82

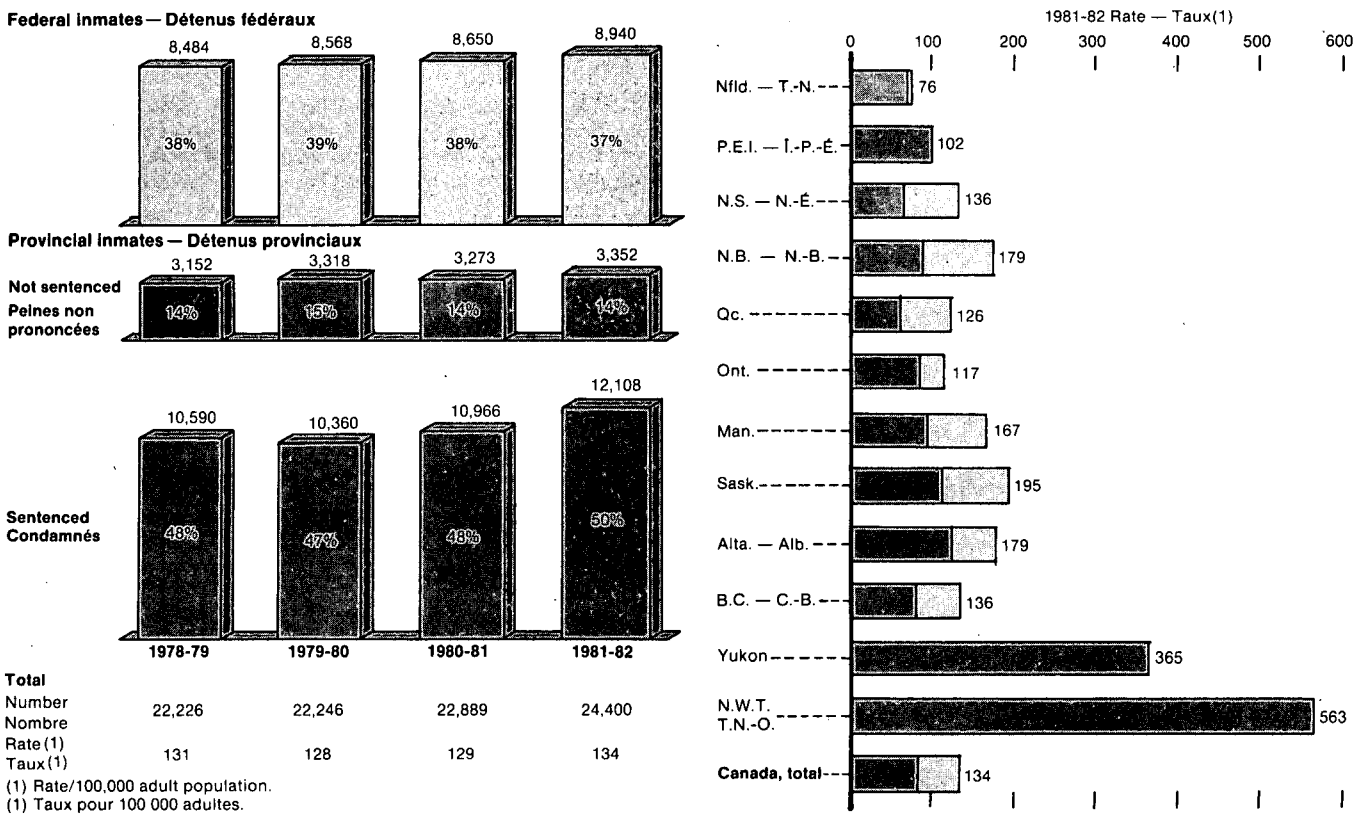

(1) Rate/100,000 adult population.
(1) Taux pour 100 000 adultes.

The total inmate population expressed as rates per 100,000 adults, shown in Figure I, are highly variable across jurisdictions. This diversity is to some extent the result of differences in the provincial correctional systems in place across Canada (i.e., age of criminal majority, use of temporary detainment). In addition, since federal penitentiaries are not located in all provinces or territories, transfers internal to the federal system yet across provincial/territorial boundaries may account for some of this variation. Although not entirely comparable, these figures do provide a general indicator of inmate populations under provincial and federal responsibility in each of the provinces/territories.

Excluding the territories the lowest provincial rate during 1981-82 was in the province of Quebec (64/100,000 adults); Alberta reported the highest (129/100,000 adults). The federal rate, by comparison, appears to be fairly stable across Canada - ranging from a low in Ontario (32/100,000 adults) to a high in New Brunswick (89/100,000 adults). In total, Ontario (117/100,000 adults) had the lowest incarceration rate while Saskatchewan had the highest (195/100,000 adults).

La population carcérale totale exprimée en taux pour 100 000 adultes présentée à la figure I, varie énormément d'une juridiction à l'autre. Cette diversité résulte dans une grande mesure des différences qui existent dans les régimes correctionnels d'une province à l'autre au Canada (c.-à-d. l'âge de la responsabilité pénale, le recours à la détention temporaire). De plus, puisque les pénitenciers fédéraux ne sont pas situés dans toutes les provinces ou territoires, les transfèrements à l'intérieur du système fédéral ou encore le passage des limites provinciales/territoriales peuvent être la cause de certaines variations. Bien qu'ils ne soient pas entièrement comparables, ces chiffres donnent une idée générale des détenus qui relèvent des provinces et de l'administration fédérale dans chaque province ou territoire.

Au cours de 1991-82, le taux le plus faible, au niveau provincial, à l'exclusion des territoires, a été enregistré au Québec (64 pour 100 000 adultes); l'Alberta afficha le taux le plus élevé (129 pour 100 000 adultes). En comparaison, le taux fédéral semble être relativement stable partout au Canada - variant d'un minimum de 32 pour 100 000 adultes en Ontario, à un maximum de 89 pour 100 000 adultes au Nouveau-Brunswick. Au total, l'Ontario (117 pour 100 000 adultes) a connu le taux d'incarcération le plus faible tandis que la Saskatchewan a enregistré le taux le plus élevé (195 pour 100 000 adultes).

Custodial Caseload Indicators

During 1981-82, there were slightly more than 172,000 admissions to provincial custodial facilities and 5,180 admissions to federal penitentiaries. The majority (117,000) of these admissions were sentenced offenders. The remainder were admitted to temporary detainment in provincial facilities pending further court apprearances.

Of the total sentenced admissions (112,000) to provincial facilities during 1981-82, 52% had sentences of less than 1 month. An additional 22% had sentences ranging from 1 to 3 months. Only 6% had sentences of over 12 months. The median sentence length was 1 month. In comparison, almost 60% of the 3,769 warrant of committal admissions to federal penitentiaries were inmates serving sentences of 2 to 4 years in duration. The median sentence length on admission for this inmate population was 3.4 years, or approximately 41 months.

On average, 29% of the 1981-82 provincial sentenced admissions were fine defaulters and 19% were in violation of a drinking/driving offence. Federally, over one-half of the warrant of committal admissions during 1981-82 were related to the commission of property offences -

Indicateurs des cas de détention

Au cours de 1981-82, il y a eu un peu plus de 172 000 admissions dans les établissements de détention provinciaux et 5 180 admissions dans les pénitenciers fédéraux. La majorité (117 000) des personnes admises étaient des délinquants condamnés. Les autres ont été admis en détention temporaire dans les établissements provinciaux en attendant de comparaître en justice.

Du total des personnes condamnées admises (112 000) dans les établissements provinciaux en 1981-82, 52 % purgaient une peine de moins d'un mois. En outre 22 % purgaient un peine de 1 à 3 mois, et seulement 6 % purgaient une peine de plus de 12 mois. La durée médiane de la peine était d'un mois. Par comparaison, près de 60 % des 3 769 personnes admises en vertu d'un mandat d'incarcération dans les pénitenciers fédéraux purgaient une peine de 2 à 4 ans. La durée médiane de la peine de ces détenus à l'admission s'établissait à 3.4 ans ou environ 41 mois.

En moyenne, 29 % des personnes condamnées admises dans les établissements provinciaux en 1981-82 n'avaient pas payé une amende et 19 % avaient commis une infraction relative à la conduite en état d'ébriété. Au niveau fédéral, plus de la moitié des personnes admises en vertu d'un mandat d'incarcération en 1981-82 avaient

robbery (28%), and break and enter/theft (24%). Homicide, sexual and drug offences accounted for about a further 10% each.

The median age of persons admitted to provincial/territorial custody was 25 years, while federal inmates averaged 26 years of age at admission. Provincially, about 6% of all sentenced admissions were female, while federally slightly less than 2% were female.

Non-custodial Caseload

Figure II shows that on average during 1981-82, there were approximately 73,000 offenders serving their sentence in the community on probation, parole or mandatory supervision. The majority (89%) of this caseload were offenders sentenced to probation. Provincial inmates released to parole accounted for an additional 4%, and federal inmates released to either full parole or mandatory supervision constituted the final 7%. It is important to note, that

commis des infractions relatives à la propriété - vol qualifié (28 %), introduction par effraction/ vol (24 %), 10 % des homicides, 10 % des infractions d'ordre sexuel et 10 % des infractions relatives aux stupéfiants.

L'âge médian des personnes admises dans les établissements provinciaux/territoriaux s'établissait à 25 ans tandis que celui des détenus dans les établissements fédéraux s'élevait en moyenne à 26 ans. Environ 6% des personnes condamnées admises dans les établissements provinciaux étaient de sexe féminin tandis que dans les pénitenciers fédéraux, ce pourcentage s'établissait à un peu moins de 2 %.

Nombre de cas de non-détention

La figure II indique qu'en moyenne en 1981-82, environ 73 000 délinquants purgaient leur peine dans la collectivité en vertu du régime de probation, de libération conditionnelle ou de surveillance obligatoire. La majorité (89 %) de ces cas étaient des délinquants assujettis à une ordonnance de probation. Les détenus provinciaux ayant obtenu une libération conditionnelle en représentaient 4 % et les détenus fédéraux libérés soit en vertu du régime de libération conditionnelle totale soit en vertu du régime de

Figure II

Average Community Supervision Caseload Count by Type, 1978-79 to 1981-82 and by Province, 1981-82

Compte moyen des cas assujettis à la surveillance communautaire, selon le genre, 1978-79 à 1981-82 et selon la province, 1981-82

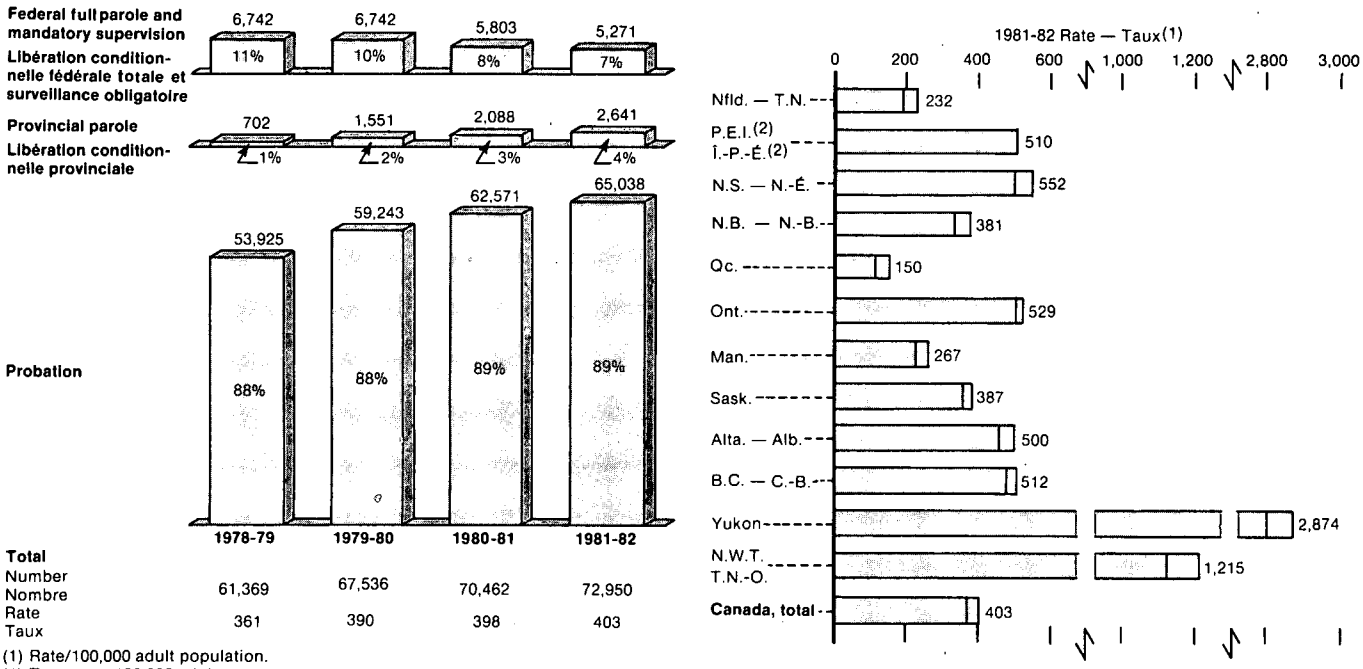

(1) Rate/100,000 adult population.
(1) Taux pour 100 000 adultes.
(2) Federal average caseload is distributed according to location of parole office. There are none in P.E.I.
(2) Le compte moyen fédéral est distribué selon l'emplacement des bureaux des libérations conditionnelles. Il n'y en a aucun à l'Î.-P.-É.

day parolees and offenders on temporary absence are excluded from these data.

Over the four year period, as displayed in Figure II, the total community supervision caseload grew at a fairly constant rate from 61,369 offenders in 1978-79 to 72,950 in 1981-82 - a 19% increase. In relation to the overall increase, the provincial parole (+ 276%) and probation (+ 21%) caseloads increased. Conversely, the federal caseload decreased (- 22%). However, the provincial parole and federal full parole/mandatory supervision caseloads combined, have remained fairly stable over the four year period. The observed decrease in federal cases may be, in part, due to the inception of newly formed provincial parole boards in Ontario, Quebec and British Columbia.

Expressed as rates per 100,000 adult population, Figure II displays the average community supervision caseload in each province/territory by type of supervision. In general, these rates illustrate the tremendous variation in the use of community supervision across Canada. Excluding the territories, the average provincial parole/probation caseload varied from higher than average rates in Ontario (512), Prince Edward Island (510), and Nova Scotia (500) to lower than average rates in Quebec (114), Newfoundland (190), and Manitoba (232). The Canada average was 374. It is important to note that, to a large extent, this cross-jurisdictional variation is a reflection of the unique service structure in place in each jurisdiction (i.e., specialized programs, extent of supervision, etc.). Federally, the full parole/mandatory supervision rates ranged from a high of 52 in Nova Scotia to a low of 17 in Ontario. The Canada average was 29 per 100,000 adults.

Non-custodial Caseload Indicators

In Canada during 1981-82, 90% (66,477) of the 73,400 admissions to community supervision were offenders sentenced to probation, 4% (2,724) were offenders released from provincial incarceration to parole, and 6% (4,216) were federal inmates released to full parole or mandatory supervision. Over the four years in question, a one-to-one relationship between average caseload count and admissions has emerged - one admission to community supervision during the year accounts for about one additional caseload for the duration of that year.

surveillance obligatoire représentaient 7 %. Il est important de noter que ces données n'incluent pas les détenus en libération conditionnelle de jour ni les délinquants en absence temporaire.

Comme l'indique la figure II, le nombre total de cas de surveillance communautaire a augmenté à un rythme assez constant, passant de 61 369 délinquants en 1978-79 à 72 950 délinquants en 1981-82 soit une augmentation de 19 %. Compte tenu de l'augmentation générale du nombre de cas, le nombre de cas de libération conditionnelle (+ 276 %) ou de probation (+ 21 %) a augmenté. Par ailleurs, le nombre de cas fédéraux a diminué (- 22 %). Toutefois, le nombre de cas de libération conditionnelle provinciale et le nombre de cas de libération conditionnelle totale fédérale ou de surveillance obligatoire est demeuré relativement stable au cours des quatre années. La diminution observé dans le nombre de cas fédéraux, peut être dû en parti à l'ouverture de nouvelles commission de libération conditionnelle en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique.

La figure II indique le nombre moyen de cas de surveillance communautaire exprimé en taux pour 100 000 adultes dans chaque province/territoire selon le genre de surveillance. De façon générale, ces taux montrent à quel point l'utilisation de la surveillance communautaire varie au Canada. À l'exclusion des territoires, le nombre moyen de cas provinciaux de libération conditionnelle et de probation était supérieur aux taux moyens en Ontario (512) à l'Île-du-Prince-Édouard (510), en Nouvelle-Écosse (500), et inférieur aux taux moyens au Québec (114), à Terre-Neuve (190), et au Manitoba (232). La moyenne canadienne s'établissait à 374. Il importe de noter que cette variation d'une province et d'un territoire à l'autre traduit dans une grande mesure la structure unique des services de chaque juridiction (c.-à-d. les programmes spécialisés, l'étendue de la surveillance, etc.). Au niveau fédéral, le taux de libération conditionnelle totale ou de surveillance obligatoire variait d'un maximum de 52 en Nouvelle-Écosse à un minimum de 17 en Ontario. La moyenne canadienne s'établissait à 29 pour 100 000 adultes.

Indicateurs des cas de non-détention

Au Canada en 1981-82, 90 % (66 477) des 73 400 personnes admises au régime de surveillance communautaire étaient de détenus condamnés à la probation, 4 % (2 724), des détenus libérés sous condition d'établissements provinciaux, et 6 % (4 216), des détenus fédéraux bénéficiant d'une libération conditionnelle totale ou assujettis à la surveillance obligatoire. Il s'est établi, pendant ces quatre années, un rapport de un à un entre le compte moyen et les admissions à la surveillance communautaire - une admission à la surveillance communautaire au cours de l'année représente environ un cas additionnel pour la durée de ladite année.

A distribution of probation admissions during 1981-82 according to length of probation order reveals that 14% were for less than 6 months, 30% were for 6 to 12 months, 37% were for 13 to 24 months, and 19% of all admissions had sentences exceeding 24 months. The median sentence length was 15 months.

In 1981-82, about 16% of all probation admissions, and 2% of all federal releases to parole/mandatory supervision were female. The average adult provincial probationer is 22 years of age on admission, while federal parolees and persons under mandatory supervision averaged 28 years of age on release from incarceration.

Expenditures

Government spending on the delivery of adult correctional services in Canada during 1981-82 amounted to almost one billion dollars ($976 million) - $500 million by the federal system and $476 million by the provincial systems combined. Expressed in 1981 dollars, this represents a 5% decline since 1978-79 when approximately $1,022 million was expended.

As displayed in Figure III, the distribution of the total expenditure

La répartition des admissions au régime de probation en 1981-82 selon la durée de l'ordonnance révèle que 14 % purgeaient une peine de moins de 6 mois, 30 % de 6 à 12 mois, 37 % de 13 à 24 mois et 19 %, de plus de 24 mois. La durée médiane s'établissait à 15 mois.

En 1981-82, environ 16 % des probationnaires et 2 % des personnes admises au régime fédéral de libération conditionnelle/surveillance obligatoire étaient des femmes. L'âge moyen des probationnaires adultes provinciaux à l'admission était de 22 ans tandis que l'âge moyen des personnes admises au régime fédéral de libération conditionnelle/surveillance obligatoire était de 28 ans.

Dépenses

En 1981-82, les gouvernements ont consacré près d'un milliard de dollars ($ 976 millions) à la prestation des services correctionnels pour adultes au Canada - 500 millions pour le régime fédéral et 476 millions pour l'ensemble des régimes provinciaux. Exprimé en dollars de 1981, ce chiffre représente une baisse de 5 % depuis 1978-79, les dépenses s'élevaient à 1 022 million.

Comme l'indique la figure III, la répartition des dépenses totales selon le genre de service

Figure III

Correctional Service Expenditures by Type, 1978-79 to 1981-82 and by Province, 1981-82

Dépenses consacrées aux services correctionnels, selon le genre, 1978-79 à 1981-82 et selon la province, 1981-82

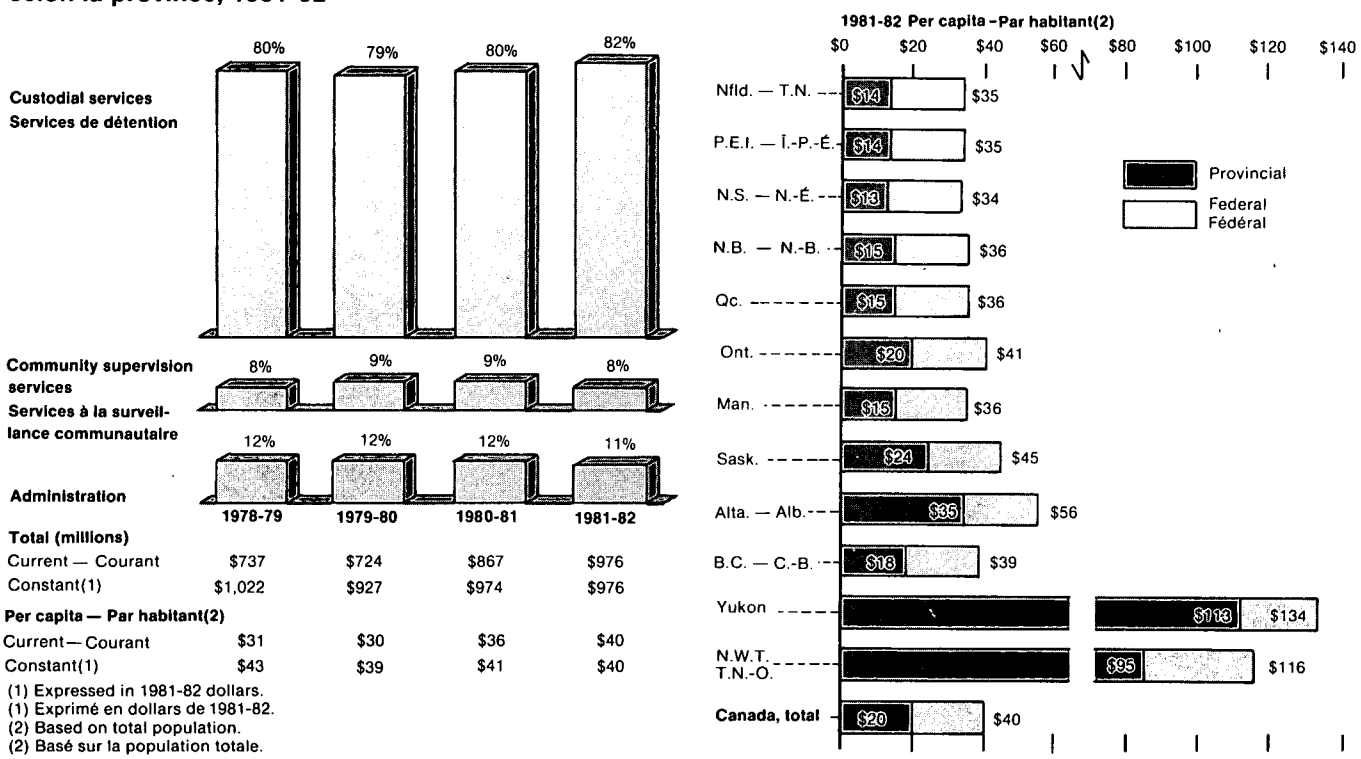

according to service type has remained relatively constant over the four year time frame, from 1978-79 to 1981-82. During 1981-82, 82% went to providing custodial services, 8% to community supervision services, and the remaining 12% was spent on administration.

The per capita cost of total correctional expenditures during 1981-82, was $40; the per capita cost for provincial services was $20, and $21 for federal services. Across jurisdictions, the per capita cost ranged from highs of over $100 in the two territories to lows of under $40 in Eastern Canada.

The information presented in this bulletin is based on data extracted from Adult Correctional Services in Canada, 1981-82. This publication may be purchased for $8.45 (Canada) or $10.15 (Other Countries). Mail orders should be sent to Publication Sales and Sevices, Statistics Canada. For further information, contact the Corrections Program, the Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada, 19th floor, R.H. Coats Building, Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario, K1A 0T6. (613) 593-7137.

est demeurée relativement constante au cours des quatre années allant de 1978-79 à 1981-82. En 1981-82, 82 % de ces dépenses ont été absorbées par les services de détention, 8 % par les services de surveillance communautaire et 12 % par l'administration.

Le coût par habitant des services correctionnels pour adultes au Canada s'est élevé à $ 40 en 1981-82; le coût par habitant des services provinciaux à $ 20, et celui des services fédéraux à $ 21. D'une juridictionà l'autre, le coût par habitant a varié d'un maximum de plus de $ 100 dans les deux territoires à un minimum de moins de $ 40 dans l'Est du Canada.

Les renseignements présentés dans le présent bulletin sont fondés sur les données provenant du rapport Services correctionnels pour adultes au Canada, 1981-82. Cette publication se vend $ 8.45 (Canada) ou $ 10.15 (étranger). Les commandes par la poste doivent être envoyées à Vente et Distribution des publications, Statistique Canada. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Programme des services correctionnels, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 19e étage, immeuble R.H. Coats, Parc Tunney, Ottawa, Ontario, K1A 0T6. (613) 593-7137.

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010481626